



Association
JeunesParents



Bd de Pérolles 8

1700 Fribourg

077 474 73 37

contact@jeunesparents.ch

www.jeunesparents.ch

CCP 17-517483-5

Version novembre 2020

Association reconnue d'utilité publique par le canton de Fribourg en 2006

Avec le soutien de



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



1. Présentation de l'association

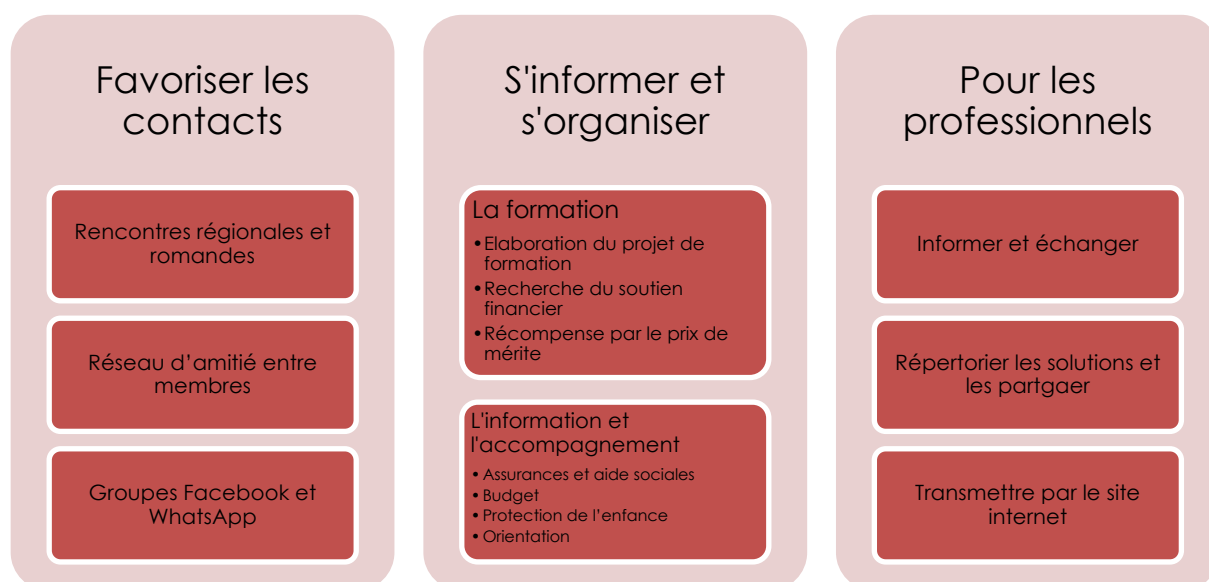
a. Objectifs et moyens

Genèse : L'association JeunesParents (JP) est née en février 2003 du besoin de se rencontrer et d'échanger entre pairs. Les problématiques de la formation et de la précarité ont été mises en évidence pendant les rencontres.

Vision : L'idéal de l'association est une société sans discrimination professionnelle et financière des parents adolescents et jeunes adultes.

Mission : La mission de JeunesParents est d'encourager l'autonomie et la responsabilité des parents jeunes, de favoriser de bonnes conditions à l'exercice de leur parentalité et de leur permettre de terminer leur première formation.

Elle se décline selon les objectifs et moyens suivants :



Favoriser les contacts

- JeunesParents repose en partie sur le **bénévolat** de personnes ayant une expérience de la « jeune maternité ».
- Nous agissons par les **pairs** pour favoriser une image de soi positive. Ses membres rencontrent des jeunes parents de leur région, créant un **réseau solidaire**. Des amitiés durables se sont nouées lors de nos **rencontres romandes et régionales** il y a dix ans, d'autres aujourd'hui. Ces contacts stimulants peuvent aussi donner l'envie à certaines de reprendre leur formation.
- Le site internet **www.jeunesparents.ch** constitue une porte ouverte pour les jeunes parents en quête d'informations et de soutien.

Lutter contre la précarité

- JP propose un accompagnement par des **entretiens individuels** avec des assistantes sociales diplômées, dans le but prioritaire de favoriser l'accès à la formation, il s'agit du **service professionnel** détaillé dans le chapitre 3, prestations professionnelles.

Constituer un pôle de compétences pour et par les professionnels

- Les membres de JeunesParents misent sur la **collaboration** avec d'autres associations et institutions. Des connexions entre professionnels doivent permettre de favoriser l'échange d'informations sur les méthodes d'encouragement. Le nombre réduit de mamans adolescentes et jeunes adultes en Suisse nécessite un bon réseau entre professionnels des réseaux éducatifs et sociaux. Nous pouvons apporter de notre **expertise** sur demande.
- Les jeunes parents ont parfois besoin d'une intervention extérieure pour comprendre les services officiels. Nous leur expliquons les attentes du réseau et **facilitons** ainsi la **communication**.

b. Origines de la démarche

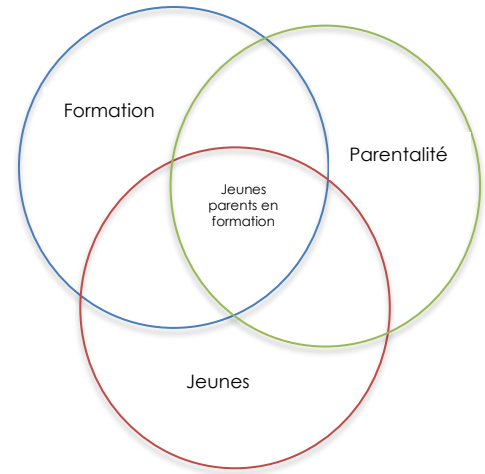
A l'origine de l'association, sa fondatrice Karine Demierre a ressenti le besoin d'échanger avec des mamans de sa tranche d'âge. L'association ne devait être qu'une plateforme de rencontres et d'échanges.

A la deuxième rencontre, en juin 2004, elle a posé aux autres mamans la question de **la formation**, si elles étaient diplômées ou avaient l'intention de s'y remettre. La réponse alla à l'encontre d'un cliché relayé par les médias français d'alors qui prétendaient que les jeunes filles faisaient des enfants pour quitter l'école. Quelques mamans présentes ont répondu qu'elles avaient envie de reprendre ou terminer une formation. Elles ne savaient pas comment s'y prendre financièrement et logistiquement. Cela leur **paraissait impossible**, surtout s'il leur manquait le soutien de leur famille. L'association élargit alors ses prestations en proposant des conseils pour mettre au point un projet de formation qui soit réaliste en matière de finances et d'organisation. Ainsi, JeunesParents a réuni 17 ans d'expériences diverses, de solutions constructives et de connaissance des réseaux cantonaux romands.

A partir de ce moment-là, l'association a décidé de répondre de manière globale aux demandes des parents adolescents et jeunes adultes.

2. Spécificité des jeunes parents

L'association JeunesParents s'est rendu compte qu'il y avait du vrai dans le ressenti de ces jeunes mamans. Ce qui est ressorti de cette rencontre a été tristement confirmé par les chiffres, les règlements de bourse d'études et d'aide sociale, certaines études ou témoignages récoltés par la suite : il est **difficile pour un parent de moins de 25 ans de terminer une première formation** dans sa condition de parent, et ce d'autant plus s'il s'agit de la mère. Ceci a un impact important sur le risque de dépendre à long terme de l'aide sociale, selon une étude de Caritas¹.



Le chiffre le plus choquant est sans aucun doute celui avancé par l'étude de la Haute Ecole Bernoise de Travail Social et de l'Initiative des Villes : **80 % des mamans de moins de 25 ans sont dépendantes de l'aide sociale**². En 15 ans d'existence, c'est la première fois que ce chiffre est articulé. Nous observons une diminution claire du nombre de mamans de -20 ans et de -25 ans selon les chiffres de l'OFS. En revanche, pour les jeunes femmes concernées, le défi est de taille !

Nous pouvons citer les difficultés suivantes :

- Les **bourses d'études** ne prennent pas en charge l'entier des coûts engendrés par un enfant. Dans la plupart des cas, elles sont insuffisantes pour couvrir le minimum vital des parents étudiants, surtout si c'est une formation tertiaire. Certains cantons sont plus généreux que d'autres. Quand les grands-parents ont trop de moyens pour ouvrir un droit aux bourses, comme il y a un enfant à charge de plus, ils n'ont souvent pas les moyens d'aider suffisamment leur « enfant-parent » à financer tous les coûts de formation et d'entretien.
- Si les parents jeunes ont parfois accès à un apprentissage tout en dépendant de **l'aide sociale**, cet accès est restreint par certains services sociaux. On conseille à ces parents jeunes de rester chez leurs parents. Ils n'ont alors accès à aucun accompagnement, renonçant parfois à des prestations (rente complémentaires AVS ou AI, rente d'orphelins, allocations de formations, etc.) en pensant que ce n'est pas possible pour eux financièrement d'aller se former. Ils peuvent perdre de précieuses années par manque d'**information**.
- Les **situations personnelles** de ces parents jeunes sont parfois telles qu'un **projet de formation serait prématuré** ou mettrait en péril la santé des mamans et des enfants. On observe des enjeux liés à la santé physique et psychique, à la sécurité affective, à l'isolement social. Dans ces situations-là, nous évoquons la formation professionnelle pour que les mamans retrouvent leurs propres objectifs de vie. D'abord, nous aidons les personnes à **atteindre des objectifs abordables** à plus court terme.

¹ « Risque de pauvreté N°1 : une mauvaise formation ! », Jeannine Silja et Carlo Knöpfel, Editions Caritas, Lucerne, 2004

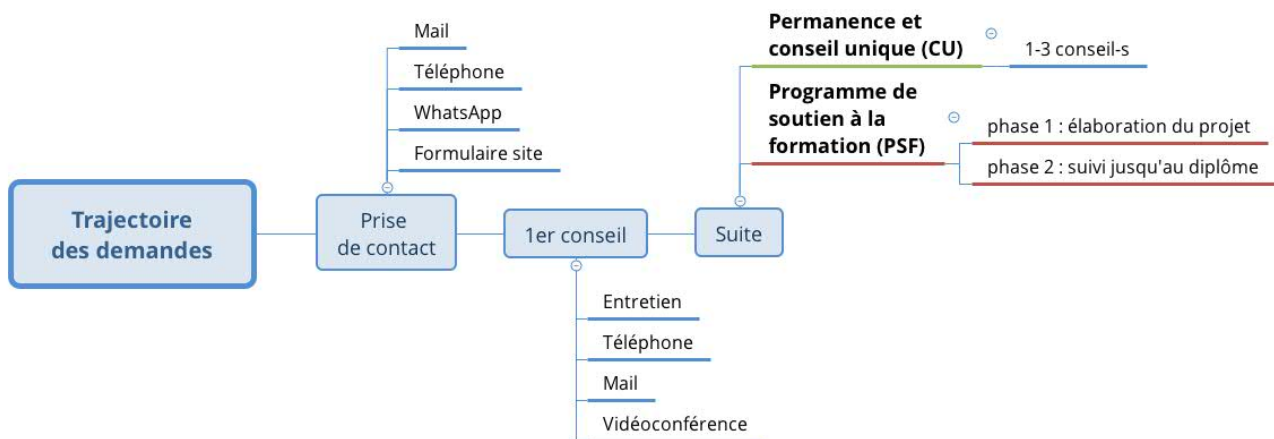
² BEYELER Michelle, SALZGEBER Renate, SCHUWEY Claudia, BFH travail social, « Comparaison des indicateurs de l'aide sociale de villes suisses, Rapport 2016, 14 villes impliquées », Berne, octobre 2017, https://staedteinitiative.ch/cmsfiles/fr_indicateurs_aidesocial_rapport_2016.pdf

3. Prestations professionnelles

De manière générale, nous nous organisons avec souplesse pour assurer des **prestations accessibles** à la majorité des jeunes parents romands, peu importe leurs finances et leur localisation. Dans un premier temps, nous répondons à la demande par mail ou par téléphone. Puis, si nous remarquons que la situation est compliquée ou délicate, nous proposons une rencontre soit dans nos bureaux à Fribourg, soit au domicile des parents ou dans un café calme.

Nous adoptons une attitude d'**empowerment** et de **co-construction** en établissant avec nos bénéficiaires des objectifs clairs sous forme de liste de démarches à entreprendre pour l'entretien suivant. Nous souhaitons ainsi favoriser leur **autonomie**. Quand cela est nécessaire, nous n'hésitons pas pour autant à soulager les personnes suivies en faisant une **démarche avec elle**, par exemple en effectuant un téléphone, en rédigeant un courrier ou en remplissant une demande d'allocations.

Nous vous présentons le schéma expliquant les trajectoires possibles des demandes.



a. Permanence téléphonique et conseil unique

Il s'agit de conseils uniques donnés par téléphone, mail ou entretien. Ils peuvent paraître anodins, mais certaines informations peuvent être déterminantes. Ces conseils uniques permettent de **répondre rapidement** à des questions administratives, financières ou éducatives. Cela évite parfois des pertes de prestations financières et permet de régler rapidement une situation afin d'éviter une précarisation. Ils permettent aussi de **rediriger** les personnes vers des services déjà existants.

b. Programme de soutien à la formation

En mars 2018, JP a mis en place le « programme de soutien à la formation », PSF. Ce dernier, visant la **reprise ou la poursuite d'une formation**, offre un suivi global et régulier aux parents adolescents et jeunes adultes s'y inscrivant : soutien moral, coaching avec objectifs à atteindre, repérage des risques de rupture de formation, etc. Le programme a pour objectif d'**accompagner** les parents avant et pendant leur formation en visant l'obtention d'un diplôme, ce qui permettra de devenir **financièrement indépendant**.

4. Equipe professionnelle



Karine DEMIERRE

Fondatrice et assistante sociale
Ancienne mère adolescente
Expérience de curatrice d'adultes
Diverses formations en protection de l'enfant et périnatalité



Floriane DUCREST

Directrice et assistante sociale HES (FR-VD-VS)
Expérience de curatrice d'adultes
Diverses expériences et formations en protection de l'enfant et périnatalité



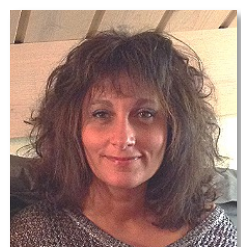
Jessica RUSSO

Educatrice HES (BE-JU-NE)
Expériences en foyers résidentiels
Diverses expériences en classes spécialisées



Aline VIENAT

Assistante sociale HES (BE-JU-NE)
Expérience en service social et d'évaluation de situations d'adultes et de mineurs
Diverses formations en protection de l'enfance



Dominique ROSSELLO

Assistante sociale (GE - la Côte)
Expérience de conseillère en insertion professionnelle/job coaching pour les jeunes et d'assistante sociale
CAS en insertion professionnelle, en médiation et en approche centrée solution



Diane GRINLING

Assistante sociale HES (GE - la Côte)
Master interdisciplinaire en droits de l'enfant
Expérience dans un foyer d'hébergement pour femmes et enfants

5. Comité



Jean-Thomas VACHER

Président

Étudiant Master Histoire contemporaine et Histoire de l'art
Coordinateur suisse latine PDC suisse

jean-thomas@jeunesparents.ch
079 567 88 26



Alba EGGS

Responsable communication
Infirmière HES

alba@jeunesparents.ch
079 882 69 05



Pauline GILLERON

Responsable du secrétariat
Travailleuse sociale HES et intervenante systémique

pauline@jeunesparents.ch
078 831 48 54



Anne-France IRZIK

Responsable des finances

anne-france@jeunesparents.ch
079 393 14 65

6. Témoignages

« Enceinte de mon premier enfant à 16 ans, j'ai rapidement été confrontée aux difficultés de la jeune parentalité. Mon contact avec l'association m'a permis d'entreprendre des démarches m'ayant fait avancer sur le plan personnel, professionnel et financier. Par conséquent, j'ai pu vivre ma jeune maternité de manière relativement confortable. De plus, ce contact m'a permis de me sentir moins seule dans ma situation. Après avoir acquis un CFC d'Assistante en Soins et Santé Communautaire, j'ai poursuivi mes études en école supérieure d'éducation sociale. »
Mariana



« L'association m'a aidée à m'en sortir lorsque je suis tombée enceinte et que j'ai eu des doutes sur les moyens que j'avais pour vivre étant en apprentissage et mon copain aussi. A l'écoute et de bon conseil, elles ont su me soutenir et m'aider lorsque j'avais des questions sur les différents formulaires à remplir. Je sais qu'à n'importe quel moment je pourrais les contacter si besoin, et qu'elles resteront toujours à mon écoute. Rencontrant des personnes qui ont vécu la maternité en étant jeunes, c'est toujours plus facile de se confier et d'écouter les conseils. »

Laura

7. Impacts des activités de l'association

Action préventive : nous constatons qu'il est plus difficile de trouver des solutions quand les parents nous contactent plusieurs années après la naissance de l'enfant. Certaines aides se tarissent après 25 ans. Les familles qui soutiennent leurs enfants devenus parents peuvent aussi s'essouffler au fil des ans. Ainsi, il est primordial d'apporter ces conseils le plus rapidement et le plus professionnellement possible pour préserver les ressources de base.

Amélioration du **niveau global de formation** des jeunes parents, des mères en particulier : l'association a permis à plusieurs mamans et papas de terminer leur formation. Sans notre intervention, certains parents auraient renoncé à se former pensant ne pas en avoir les moyens financiers ou organisationnels. En établissant un budget pour repérer le manque à gagner, en mobilisant les aides existantes telles que bourses, subsides ou allocations, en cherchant parfois des fonds privés pour compléter la couverture des frais, nous permettons à ces jeunes de poursuivre leur formation.

Amélioration du **bien-être des parents** avec des effets positifs sur leurs enfants : en 15 ans d'existence, les rencontres ont permis de tisser des liens et de créer de la solidarité. Fréquemment, des anciens membres de l'association reconnaissent avoir rencontré de nombreux amis par nos activités. Les jeunes parents actuels sont encore demandeurs, il n'est pas rare de perdre des amis à l'arrivée du bébé en raison du changement des préoccupations.

Sensibilisation des professionnels rencontrés dans nos activités sur la possibilité pour le public-cible de terminer une formation et **impact sur les entreprises** qui peuvent percevoir le potentiel de réussite d'un parent en formation.

Diminution potentielle du coût d'assistance sociale du public-cible avec un impact sur les générations futures : l'accompagnement social offert pendant la grossesse et juste après la naissance permet de réduire la dépendance aux services étatiques autant que possible (protection de l'adulte et de l'enfant, aide sociale).



8. Financement

JP dispose des ressources suivantes :

- des cotisations
- du bénévolat de ses membres
- des fondations et des dons privés
- des subventions
- de collectes

9. Pourquoi nous soutenir

Les prestations de l'association JeunesParents méritent d'être soutenues pour les raisons suivantes :

- L'originalité du concept : nous n'avons pas connaissance de l'existence d'une autre association fondée par des jeunes parents pour des jeunes parents. Il s'agissait au départ essentiellement d'action par les pairs.
- La durabilité : fondée il y a 17 ans, l'association continue d'exister et d'agir au fil des années.
- La prévention de la pauvreté : sans notre intervention, de nombreux jeunes parents sont tentés d'abandonner leur formation, pensant qu'il est impossible de concilier formation et parentalité.
- La créativité : dans les situations que nous rencontrons, nous devons trouver des solutions inventives avec peu de moyens, l'aide sociale ne soutenant pas les parents étudiants et certains n'ayant pas droit à une bourse. Les fondations et les bourses privées sont nos alliés.
- La collaboration et le partenariat : les assistantes sociales de JP ne prennent pas la place d'autres professionnels. Elles visent la mise en place et en lien des professionnels afin d'avancer avec les compétences spécifiques de chacun.
- Le professionnalisme : l'association met à disposition de ses membres des professionnelles formées en travail social (HES). Par ailleurs, elle respecte l'état d'esprit des débuts, en conservant une part de bénévolat et d'entraide spontanée.
- L'égalité des chances homme-femme: très souvent, nous constatons que ce sont les mères qui, les premières, quittent le monde de la formation ou du travail. Notre intervention va en faveur d'un meilleur équilibre entre le jeune père et la jeune mère.
- Ouvrir la voie : moins il y a de jeunes parents, plus il y a de risques qu'ils soient oubliés à tous les niveaux. Il arrive fréquemment que le cadre légal n'ait pas prévu qu'un jeune de moins de 25 ans soit parent. Nous nous engageons à défendre leurs intérêts dans un but d'intégration sociale et professionnelle.